

EXTRAIT DE DELIBERATION
Communauté de Communes VAL DE GATINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_8_3

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 37

Objet : Economie
Subvention PETR / FISAC

L' an deux mille vingt deux, le mardi 18 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Octobre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Madame FOURNIER Thérèse

Pouvoirs :

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Mme Chausseray, Vice-Présidente en charge de l'économie expose.

Le dispositif FISAC, au travers de son règlement d'aides directes, vise à soutenir les projets de rénovation, de mise en accessibilité, de modernisation et de sécurisation des locaux commerciaux.

Mme Chausseray commente le bilan financier du programme Fisac 2017-2021 en indiquant les entreprises aidées en Val de gâtine = 15 (fonctionnement) et 7 (investissement).

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| Fonctionnement | 13600 | Cotisation éco des cc 2019 | 23160 |
| Investissement | 85160.54 | Cotisation éco des cc 2022 | 22933 |
| | | Régul cotisation éco des cc 2023 | 4987.27 |
| | | Fisac réel | 47680.27 |
| TOTAL | 98760.54 | | 98760.54 |

Conformément aux statuts du PETR du Pays de Gâtine, la cotisation économie /fisac est basée sur la population totale (selon les bases Insee mise à jour chaque année).

La cotisation statutaire pour 2022 est de 0.35€/hab soit 7 535.50 € et la provision de cotisation pour 2023 de 1650 €.

Vu les statuts de la Communauté de communes en vigueur
Vu la compétence développement économique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité DECIDE :

- De valider la cotisation de 7 535.50€ pour 2022
- De provisionner la somme de 1 650€ au budget 2023
- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/10/2022, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



A blue circular official seal of the Communauté de Communes du Val de Gâtine is positioned above a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20221018-D2022-8-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022